

Fiche : si un professeur est empêché

- **Vérifier l'opérationnalité des moyens et outils de communication**
- **Soutenir l'action pédagogique**
- **Partager les modalités de la continuité pédagogique**

1. Vérifier l'opérationnalité des moyens et outils de communication

Vérifier que :

- Les coordonnées postales, téléphoniques, mails professionnels de l'équipe pédagogique
- L'accès à l'ENT ÉCLAT-BFC est ouvert et fonctionne
- Les listes de diffusions sont opérationnelles.

S'assurer que les professeurs concernés vont disposer du matériel nécessaire et d'une connexion pour cette continuité pédagogique, envisager les possibilités de prêts de matériels. Faire remonter ceux qui n'en ont pas.

Évaluer la capacité du personnel à travailler à distance et le cas échéant, prévoir un accompagnement.

Harmoniser les outils de communication utilisés dans l'école, l'établissement ou entre disciplines afin d'en limiter la diversité pour un usage simplifié pour les professeurs concernés et pour les élèves.

Prévoir une solution alternative si certains professeurs sont en situation de « déconnexion numérique » (appel téléphonique, dépôt de documents...) et en garder trace.

2. Soutenir l'action pédagogique

Le professeur en situation d'empêchement n'est pas dans la situation d'un enseignant arrêté pour congé de maladie. Il s'agit là d'un personnel identifié comme « cas contact » ou comme personne considérée comme vulnérable (autorisée par un justificatif) confirmant ainsi son impossibilité à venir travailler sur site.

▶ **Prévoir un plan d'accompagnement des professeurs en situation d'empêchement :**

- Penser le travail collaboratif en équipe (pédagogique ou disciplinaire) dans la perspective d'une mutualisation des progressions. Il est possible de faire une communauté de pratique dans l'ENT via une rubrique ECLAT-BFC par discipline, par projet pédagogique (dépôt de documents communs, concertation, liste de mails commune...).
- Penser la fluidité des échanges (uniformiser les canaux de communication, par exemple : un canal hiérarchique, un canal disciplinaire et un canal pluri pas davantage).

- Bien choisir le média utilisé en fonction des besoins (spontané = chat, institutionnel avec des documents à transmettre = mail ou/et cloud, etc...).
- Penser le stockage des documents sur une espace de partage accessible et opérationnel (ex : ECLAT-BFC, le cloud académique, médiacad lien des tutos).

► **Réfléchir de façon concertée :**

- Une planification des actions qui peuvent être menées par un professeur empêché, co-construite par anticipation avec les différents acteurs.
- Les modalités d'organisation les plus efficaces au regard du contexte ?

Trois types de missions peuvent lui être confiées :

Auprès de l'équipe disciplinaire :

Le professeur empêché, facilitateur disciplinaire au sein de l'équipe en appui au coordonnateur :

- Création de ressources pédagogiques disciplinaires, de progressions partagées.
- Conception de devoirs et de corrigés communs ou de sujets d'examens blancs.
- Prise en charge disciplinaire à distance des élèves empêchés.
- Alimentation d'un espace numérique disciplinaire (communautés au sein d'ECLAT-BFC).
- Bilan et perspective de l'équipe disciplinaire (état des lieux des projets, progression pédagogique, besoins).
- ...

Auprès de l'équipe pédagogique :

L'enseignant empêché en appui des équipes pédagogiques auxquelles il appartient pour participer à la continuité pédagogique :

- Implication dans les dispositifs transversaux et pluridisciplinaires : AP, co-intervention, devoirs faits...
- Suivi à distance des élèves en PFMP.
- Travail sur le parcours des élèves et l'orientation.
- Élaboration et conception d'outils et de démarches permettant l'enseignement et l'évaluation des compétences du socle commun.
- ...

Co-intervenant auprès des enseignants en présence :

Le professeur empêché prend en charge les élèves (adaptation au contexte et aux outils disponibles) :

- Prise en charge des élèves empêchés en concertation avec les enseignants de la classe.
- Suivi à distance des travaux par envoi et retours de mails notamment dans le cadre de corrections d'activités ou d'exercices.
- Prise en charge dans le cadre d'une visioconférence d'un groupe d'élèves réunis dans l'établissement par le professeur à distance. Cette modalité ne peut-être envisageable qu'à la condition d'outils numériques efficaces et la présence d'un adulte dans la même salle que les élèves (ex : AED).
- ...

3. Partager les modalités de la continuité pédagogique

Le suivi pédagogique mené par un professeur à distance, modalité novatrice, peut apparaître comme déstabilisante aussi bien pour les élèves que les enseignants. Il est donc nécessaire de prévoir un temps d'adaptation, de réflexion ou de test pour l'ensemble des participants.

Il est conseillé :

- Informer les familles et les élèves de ces modalités en explicitant les objectifs poursuivis ainsi que les notions abordées sur la séance.
- Engager ces stratégies pédagogiques en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative pour que les modalités soient connues de tous et qu'elles puissent devenir un objectif de l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de pédagogies innovantes et de travail collaboratif entre les personnels.
- Dans tous les cas, les temps d'échanges par classe virtuelle, visio ou téléphone restent incontournables pour maintenir le lien entre l'enseignant empêché, les élèves et les autres membres de l'équipe pédagogique ou disciplinaire. Une attention particulière consiste à bien faire reposer les actions de suivi pédagogique de la continuité sur les services en ligne proposés par l'établissement : pratique commune élèves suivis et enseignants participants, légitimité et reconnaissance de l'action de l'enseignant vis à vis de l'objectif de l'établissement de mise en œuvre pédagogique.